Envoyé en préfecture le 10/08/2023
Reçu en préfecture le 10/08/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230808-DAU_AR20230810-AR

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN/FONCIER
Réf. :

BRON
Tradition & Innovation

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20230810

Objet : Portant numérotation de voirie - 13 rue des Etoiles et 3 rue Jeanne Barret

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'article L. 2213.28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le permis de construire accordé sous le n° **PC 069029 23 00004**,

ARRÊTE

Article 1 : les terrains cadastrés **B 3167, B 3168, B 3169, B 3232 et B 3240** porteront les numéros de voirie suivants :

Bâtiment C 1 : 13 rue des Étoiles

Bâtiment C 2 : 3 rue Jeanne Barret

conformément au plan ci-annexé.

Article 2 : le présent arrêté est transmis en recommandé avec accusé de réception au propriétaire du terrain.

Article 3 : cette numérotation est transmise à l'ensemble des personnes intéressées. Elle fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au service du Cadastre. Copie de ce procès-verbal sera également transmise à toutes les administrations concernées.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 10/08/2023
Reçu en préfecture le 10/08/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230808-DAU_AR20230810-AR

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Martine CHAREYRE
Date : 08/08/2023
Qualité : 1ER ADJOINT par délégation de LE MAIRE

Jérémie BREAUD,